

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 859

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 15

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« I *quater* - L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution remet chaque année au Parlement un rapport sur l'encours des actifs labellisés au sein des assurances vie, et la destination des fonds labellisés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'après les éléments chiffrés communiqués à la commission des finances du Sénat, l'encours des actifs labellisés ISR, Greenfin et Finansol au sein des contrats d'assurance vie en unités de compte atteint 62,3 milliards d'euros au quatrième trimestre 2022, après 67,1 milliards d'euros au fin 2021 et 33,4 milliards d'euros fin 2020.

Cette labellisation est régulièrement accusée de « greenwashing », ou « éco-blanchiment », à savoir une pratique commerciale trompeuse sur la destination réelle des fonds. Cette critique a été appuyée par un rapport de l'Inspection Générale des Finances de décembre 2020.

Afin d'éclairer le Parlement sur le montant et la destination des fonds labellisés, le présent amendement propose que l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) remet chaque année au Parlement un rapport sur l'encours des actifs labellisés au sein des assurances vie, et la destination des fonds labellisés.